



AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DE :

LA RÈGLE LOCALE 25-501 SUR LA *DÉSIGNATION AU TITRE DE PARTICIPANT AU MARCHÉ*

Le 12 janvier 2021, le ministre des Finances a donné son consentement à l'établissement de l'Instrument énoncé ci-dessus, lequel entre en vigueur le 1^{er} mars 2021.